

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article2030>



Encore de nouveaux procès contre des syndicalistes de l'UGTG. A travers eux, c'est le mouvement syndical dans son



ible qui est visé

Date de mise en ligne jeudi 26 septembre 2013

- Actualité -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Dans un courrier adressé au Cidr le secrétaire général de l'UGTG, Elie Domota, alerte l'opinion ouvrière et démocratique sur les nouveaux procès qui se préparent contre des responsables de son organisation.

Le Cidr considère comme son devoir de dénoncer ce qui s'apparente à une véritable forfaiture, et constitue une accélération de la marche à la criminalisation de l'action syndicale.

Extraits de la lettre d'Elie Domota, adressée au secrétaire du Cidr.

« Byenbonjou Gérard, Cher Camarade, Cher ami,`

Nous le savons tous, le gouvernement Hollande est en droite ligne de son prédécesseur. Remise en cause des garanties sociales et répression antisyndicale constitue le menu quotidien des travailleurs en Guadeloupe comme en France.

Aujourd'hui, nombre de patrons de Guadeloupe refusent de payer les augmentations signées dans le cadre de l'accord BINO. Mieux encore, nombre d'entre eux refusent de payer les cotisations salariales prélevées sur les salaires des travailleurs. Et de menacer de licencier s'ils y sont contraints.

Et, bien entendu, ces mêmes patrons voyous sont les partenaires privilégiés des collectivités, des élus et de l'Etat. Dans cette situation, ce sont encore les travailleurs qui doivent comprendre et faire des efforts car c'est la crise, cette maladie incurable sortie on ne sait d'où. Nou, nous sav (Nous savons, nous). Les travailleurs de Guadeloupe et leurs organisations refusent de courber l'échine et poursuivent leur combat kont pwofitasyon.

La répression est elle aussi au rendez-vous. En septembre, c'est une ancienne adhérente de l'UGTG (militante à l'époque des faits) qui est poursuivie, à Saint-Martin, pour refus de se soumettre à un prélèvement ADN. En janvier 2014, c'est un dirigeant de la santé qui est poursuivi pour séquestration et en avril 2014, Charly Lendo qui est convoqué devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre notamment pour homicide involontaire.

Par la présente, au nom de l'UTG, je te demande d'intervenir auprès du bureau du Cidr sur cette situation et notamment sur celle de Charly Lendo, actuel secrétaire général de l'UTHTR-UGTG (hôtellerie restauration) et secrétaire adjoint de l'UGTG. Sur les 17 personnes convoquées dans cette affaire, il est le seul à être poursuivi. On l'aura compris, il faut réduire les militants au silence, faire peur aux travailleurs car à travers Charly, c'est l'UGTG et l'ensemble des travailleurs qui sont visés ; et c'est la vendetta contre la mobilisation du LKP qui se poursuit. Ce procès devrait se dérouler le 8 avril 2014, soit quelques jours après le congrès de l'UGTG qui setiendra du 3 au 5 avril 2014.

Le secrétaire général de l'UGTG

Elie DOMOTA,

25 Out 2013.

Chacun peut mesurer la gravité des menaces qui pèsent sur les syndicalistes en Guadeloupe.

Le Cidr rappelle qu'il s'est adressé, dès le début de la nomination de Mme Taubira, au ministre de la Justice, il y a quinze mois en s'appuyant sur des faits précis et circonstanciés démontrant la réalité incontestable de la répression syndicale en Guadeloupe particulièrement. Dans l'année 2011-2012 ce ne sont pas moins de 76 militants syndicalistes de Guadeloupe qui se sont vus convoquer devant la justice, alors qu'ils ne faisaient qu'exécuter le mandat syndical confié par leurs collègues.

Le Cidr a établi comment, notamment le Code pénal était utilisé (via l'obligation de se soumettre à des tests ADN) contre les droits élémentaires des syndicats à agir, assimilant certains de leurs membres à des criminels. Le Cidr rappelle que ces procédures s'appliquent également dans l'Hexagone et qu'un procès contre cinq syndicalistes membres de la CGT aura lieu à Roanne au mois de novembre parce que ces derniers ont à juste titre, refusé de se soumettre à de tels tests génétiques infâmant.

Une délégation du Cidr et de responsables syndicaux a été reçue à sa demande à deux reprises par M. Eric La Fontaine, conseiller aux Affaires réservées de Mme le ministre de la Justice, Christiane Taubira. Lors de ces entrevues M. le Conseiller qui n'a apporté aucune réponse aux demandes formulées par la délégation (délégation soutenue par plus de mille responsables syndicaux de l'Hexagone) s'est engagé à fournir une réponse écrite à nos demandes. Force est de constater qu'il s'est agi d'une manoeuvre dilatoire, puisque aucune réponse n'est parvenue et que les procès reprennent de plus belle.

Le Cidr fondé il y a près de quarante ans s'honore d'avoir toujours répondu à la mesure de ses moyens, quelles que soient les autorités en cause, à l'appel lancé par des militants syndicalistes victimes de la répression, qu'il s'agisse de la Russie, de l'Afrique du Sud, de la Roumanie, de la Chine, de l'Espagne... ou de tout autre pays.

Fidèle à son engagement, le Cidr s'adresse aux responsables et militants syndicaux, à l'opinion démocratique pour qu'ensemble nous arrêtions cette forfaiture.

En défendant Charly Lendo, secrétaire général adjoint de l'UGTG, en défendant l'UGTG, nous nous défendons nous-mêmes.

Nous nous adressons à toutes et à tous pour qu'ensemble nous disions à Mme la Ministre de la Justice :

abandonnez les procédures contre Charly Lendo, faites cesser la répression orchestrée contre les syndicalistes.

Le Cidr demande à être reçu en ce mois de septembre 2013 par Mme la Ministre. Comme nous en avons fait la requête depuis plus de quinze mois.

Nous demandons à toutes et à tous d'intervenir auprès de Mme Taubira dans les formes que chacun estimera les meilleures pour ces objectifs.

Adresse : Mme la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux 13 Place Vendôme 75042 Paris Cedex.

Le Cidr organise une conférence le lundi 14 octobre 2013 de 18 h 00 à 20 h 00 à la Bourse du travail de Paris

(salle Jean Jaurès) sous la présidence de Jean-Jacques MARIE. Il rendra compte notamment de cette bataille et des dispositions nécessaires pour la faire aboutir.